

## **MOTION CGT-FSU-FO : UN MOIS DE RÉDUCTION ANCIENNETÉ POUR TOUS**

*Jamais l'inégalité des fonctionnaires n'aura été aussi flagrante. La simple lecture du document « attribution des réductions d'ancienneté » ; « réductions accordées par établissements » traduit l'absurdité d'un système qui persiste à se baser sur l'arbitraire pour distinguer les seuls agents méritants.*

*Seuls 61,75% des agents sont proposés pour une réduction d'ancienneté parmi les 2132 magasiniers qui travaillent dans les dizaines d'établissements différents. Il est aberrant que le nombre de réductions d'ancienneté soit défini arbitrairement par un pourcentage de 90% calculé sur le nombre total d'agents, soit 1919 mois. Le décret pourrait être modifié pour un pourcentage de 100% afin de permettre aux 2132 agents d'obtenir au moins un mois de réduction par an.*

*Dans les bibliothèques et dans la Fonction publique en général, une telle disposition du travail porte atteinte à l'intégrité morale des agents. Pour preuve encore cette année, des agents n'ont pas été proposés pour une réduction d'ancienneté, et ce depuis trois ans, alors que leur compte-rendu d'entretien professionnel atteste de la qualité de leur travail.*

*Dans ces conditions, nous exigeons la fin de l'arbitraire dans la mise en œuvre des réductions d'ancienneté et demandons un mois de réduction d'ancienneté pour tous les agents susceptibles d'en bénéficier.*

*Les commissaires paritaires représentants des personnels à la CAP des magasiniers en séance du 30 janvier 2014.*